

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019**

Le lundi seize décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du six décembre deux mille dix-neuf, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Fabrice CORDAT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Gaston CONSTANT, Annie ARCHER, Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Eddy BEYDON, Rémi FAVIER, Serge BROUILLAT, Véronique RESSEGUIER, Bernard CHAPELON, Carmela LEDDA, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Nina MICHALSKI à M. René PERROT, Mme Monique FRANCHINI à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 27 - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance de la décision prise par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET 2019

Suite aux Commissions Gestion/Finances - Aménagement du Territoire et Développement Durable du 5 décembre dernier, le Conseil municipal approuve par 21 voix pour, 8 abstentions (Mme Franchini, M. Favier, M. Brouillat, Mme Resseguier, M. Chapelon, Mme Ledda, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) la décision modificative comme suit :

VIREMENT DE CRÉDIT –			
DÉPENSES			
ARTICLE	AUGMENTATION DE CRÉDITS	DIMINUTION DE CRÉDITS	
20422	50 000,00		Aides aux économies d'énergie
2313		50 000,00	
65548	10 000,00		Contribution
022		10 000,00	Dépenses imprévues

2 - BP 2020

Dans l'attente du vote du budget 2020, le Conseil municipal approuve par 21 voix pour, 8 abstentions (Mme Franchini, M. Favier, M. Brouillat, Mme Resseguier, M. Chapelon, Mme Ledda, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation à engager et à liquider 25% des dépenses du précédent budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 et des décisions modificatives, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Pour le chapitre 20 : 70.000 € - (2019 / 317.350 €)

Pour le chapitre 21 : 190.000 € - (2019 / 789.500 €)

Pour le chapitre 23 : 530.000 € - (2019 / 2.121.500 €)

3 – SUBVENTIONS 2020

Le Conseil municipal décide à l'unanimité décide:

- D'approuver les montants de subventions versées aux associations pour l'année 2020 comme suit :
(Les élus membres à titre personnel d'une association ne participant pas au vote pour l'association dont ils font partie). Il a été précisé que ces sommes seront versées aux associations dès lors qu'elles auront remis leur dossier.

SUBVENTIONS 2020		
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	2019	2020
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux	752	768
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux : soutien au projet à l'intégration sociale de publics en difficultés linguistiques convention	1 500	1 500
Arc En Ciel d'Unieux	752	768
Patronage Laïque de Côte-Quart	752	768
Boule de la France Joyeuse	627	640
Boule du Coq	627	640
Sarbacane Boule Holtzer Vigneron	627	640
Office Municipal des Sports (fonctionnement)	9 893	10 091
Société de Chasse d'Unieux, Fraisses et environs	251	257
Entente bouliste de l'Ondaine	230	235
Radio Ondaine	125	128
Société d'Histoire de Firminy et environs	125	128
ART'UX Année 2019/2020, 10 € par enfant inscrit à l'atelier d'ART'UX organisé les mercredis (14X10 = 140 €)	925	791+140 = 931
Union Locale des Anciens Combattants de l'U.F.A.C.	125	128
FNACA	125	128
Association des copropriétaires de Combe Blanche	121	124

Chorale « Si l'on chantait »	610	623
Unieux Molière Scrabble	189	193
Université pour Tous	189	193
Ateliers du Cœur	189	193
Comité de jumelage Unieux - Minéo	6 279	6 405
FNATH	125	128
Amitiés en chanson	189	193
S.E.L. de l'Ondaine	366	374
MUSI'VAL - école de musique d'Unieux	66 198	67 522
Société d'Histoire de Firminy et ses environs	/	150
PRÉVENTION	2019	2020
Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ondaine et du Haut-Forez	125	128
SANTÉ	2019	2020
Association des Donneurs de Sang Firminy Fraisses Unieux	313	320
A.D.A.P.E.I.	1 516	1 547
Aide à la Recherche Médicale Ondaine et ses environs	189	193
Croix-Rouge Française	313	320
Ligue contre le Cancer	189	193
ADMR section Ondaine	/	356
Office de garde à domicile	/	356
Vie Libre La soif d'en Sortir	490	500
Myopathie à tout cœur	189	193
SOCIAL - SOCIOCULTUREL	2019	2020
Association des pupilles des écoles publiques	64	66
Restos du Cœur	1 217	1 242
Les Amis de l'Accueil St Martin	189	193
Secours Catholique	1 217	1 242
Secours Populaire Français	1 217	1 242

Comité social du personnel : 38 074 € +2 272 € correspondant aux départs en retraite + 960 € d'expert-comptable	40 345	41 306
Association SOS violences conjugales	64	66
Mission Locale Jeunes : provision de 1,05 € par habitant en 2019, soit 8 927 habitants X 1,05 € = 9373 €	9 156	9 373
Source Numérique – Centre social de Sous-Paulat	2 500	2 500
Centre social d'Unieux subvention globale	155 040	158 140
Centre social d'Unieux : -Accueil de loisirs sans hébergement, suivant un taux horaire de 0,75 € par enfant déclaré auprès de la CAF. - Reversement de la participation de Loire Habitat aux activités du Centre social pour 2019 versée à la commune : 650 € - Subvention « réveillon solidaire 2019 » : 200 €		
ÉDUCATION	2019	2020
Coopératives-écoles (2.45 € par enfant + 62 € par classe)		
Maternelle Bourg (74 élèves et 3 classes)	464	367
Maternelle Côte Quart (104 élèves et 4 classes)	517	502
Maternelle et élémentaire Val Ronzière (141 élèves et 6 classes)	732	717
Groupe scolaire le Vigneron (178 élèves et 7 classes)	250	870
Élémentaire Bourg (155 élèves et 6 classes)	751	752
Élémentaire Côte-Quart (198 élèves et 8 classes)	959	981
Groupement des parents d'élèves du Bourg	189	193
Conseil des parents d'élèves du Vigneron	189	193
Conseil des parents d'élèves du Val Ronzière	189	193
Conseil des parents d'élèves FCPE du collège d'Unieux	125	128
Conseil des parents d'élèves de Côte Quart	189	193
DDEN	138	141
Lire et Faire lire	189	193
COLONIES ET CENTRES AÉRÉS	2019	2020
Chalet des Alpes	4.90 € /enfant et par jour	5 € /enfant et par jour

- d'accorder comme chaque année un acompte sur la subvention allouée aux clubs sportifs comme suit :

	Pour rappel Subvention OMS 2019 (en euros)	Subvention proposée par OMS	Subvention pour activités sportives non affiliées	Total Subventions OMS 2020	Acompte à payer (en euros) 75 %	Reste (en euros) 25 %	À PAYER (en euros) Janvier 2020
ALSU	2680	3346		3346	2509	837	2509
Arc en Ciel	7315	7113	319	7432	5574	1858	5574
AS Sampicot	282	295		295			295
Arts Martiaux	3830	3788		3788	2841	947	2841
BCU	5437	5759		5759	4319	1440	4319
Boule du Coq	276	282		282			282
AS collège Bois de la Rive	767	782		782			782
Les Perroquets	276	282		282			282
Gymnastique A. France	554	521		521			521
Gymnastique Val Ronzière	374	441		441			441
Goshindo	250		250	250			250
OCO	8331	7354		7354	5515	1839	5515
PLCQ	2562	2940	305	3245	2434	811	2434
SBHV	285	282		282			282
Tai-Chi-Chuan	290		280	280			280
Tennis Club	11334	12057		12057	9042	3015	9042
UFOR	7250	7298		7298	5473	1825	5473
UTA	3463	3802		3802	2851	951	2851

- D'allouer aux jeunes Unieutaires âgés de 5 à 20 ans une subvention de 15 € par licence pour la saison 2019/2020 comme suit :

ASSOCIATIONS	NOMBRE D'ENFANTS	TOTAL SUBVENTION
ARC EN CIEL	10	150
ARTS MARTIAUX	44	660
BCU	48	720
ASS SPORTIVE COLLÈGE DU BOIS DE LA RIVE	73	1 095
OCO	98	1 470
ALSU KORFBALL	18	270
TENNIS CLUB	93	1395
UFOR	16	240
UTA	8	120
PLCQ Futsal	1	15

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer les conventions avec l'école de musique Musi'val, le Centre social d'Unieux, le Comité social du personnel et le pôle ressources numériques de l'Ondaine entre les communes de Firminy, d'Unieux, de Roche-la-Molière et le Centre social de Sous Paulat.

4- AFFAIRES FONCIÈRES

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à déposer un permis d'aménager modificatif pour le lotissement communal situé rue Simone Weil.

Vu la topographie difficile des terrains, ce permis d'aménager modificatif permettra d'assouplir les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives et notamment les marges de recul par rapport à la voie publique ainsi qu'une modification mineure du plan de composition pour adapter un lot avec le réseau Orange.

5 - SAINT-ÉTIENNE METROPOLE : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de Saint-Étienne Métropole au cours des exercices 2012 à 2017. Lors de sa séance du 1er juillet 2019, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de Saint-Étienne Métropole pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu, il a été proposé au Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport, consultable au Secrétariat général et sur le site internet de Ville. **Le Conseil municipal n'émet pas de remarques particulières.**

6 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2018 DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal le rapport annuel pour la qualité des services publics de l'eau et d'assainissement collectif et non collectif 2018 de Saint-Étienne Métropole dont les rapports sont consultables au Secrétariat général et sur le site Internet de la Ville.

Le Conseil municipal à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et d'assainissement collectif et non collectif 2018 de Saint-Étienne Métropole.

7 - DEMANDE D'AVIS SUR LA VENTE PAR 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE ALPES DE LOGEMENTS SIS 2 ET 4 RUE DU CHALET

Monsieur le Maire expose que le bailleur public 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE ALPES (IRA) souhaite, dans le cadre de sa convention d'utilité sociale (CUS) pour la période 2019-2024, mettre en vente les 16 logements des bâtiments sis 2 et 4 rue du Chalet au profit des locataires (vente prévue en 2023).

Le Conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur ce projet de vente.

8 - REMBOURSEMENT DU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE DU BOURG PRINTEMPS 2019 PENDANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL GEORGES CZIFFRA

À l'occasion du Festival Georges CZIFFRA pour l'année 2019, il a été facturé à l'église du Bourg l'utilisation du chauffage. **Le Conseil municipal à l'unanimité** décide de rembourser les frais occasionnés à la paroisse de Saint Martin en Ondaine, Église Saint Thomas, le Bourg-Unieux pour un montant de 202,72 € TTC.

9 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DES ANIMATIONS EN SALLE D'ATTENTE DE CONSULTATION DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

La Ville d'Unieux accueille au Pôle de Services les consultations de protection maternelle et infantile. À cette occasion, elle assure des animations musicales et de découvertes de livres.

Ces animations sont mises en place dans le cadre du soutien à la fonction parentale.

Le Conseil Départemental soutient cette initiative et propose un financement à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an reconductible. **Le Conseil municipal à l'unanimité** approuve la convention avec le Conseil Départemental de la Loire et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation à signer le marché public de prestations de service.

10 - TÉLÉTHON

Lors du précédent Conseil municipal, il avait été indiqué l'initiative de la Médiathèque à l'occasion du téléthon, celle-ci ayant eu lieu, **le Conseil municipal à l'unanimité** décide de reverser à l'association AFM téléthon la somme de 1347 €.

Fait à Unieux, le 20 décembre 2019.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

